

Note sur les 80 ans de La Cimade / Conseil national de mai 2018

Éléments de contexte

Nos sociétés européennes vacillent sur les certitudes qui les ont façonnées depuis 1945 dans la construction d'un vivre ensemble pacifié et humaniste. La domination d'un système économique de compétition, d'exploitation maximum des ressources humaines et écologiques pour le profit d'une minorité, produit des inégalités de plus en plus insoutenables et une fracturation dangereuse des sociétés, génératrice de peurs.

Les droits fondamentaux et les droits des personnes, enrichis d'année en année par les juridictions internationales et nationales, à partir de la Convention européenne des droits de l'Homme, de la Charte des droits fondamentaux, de la Convention de Genève etc. sont aujourd'hui de moins en moins accessibles pour les personnes le plus fragilisées, voire même remis en cause par des politiques publiques au nom d'une prétendue volonté populaire qui justifierait les atteintes aux droits humains de celles et ceux qui sont considérés comme des « menaces ».

Les personnes sans emploi indemnisées sont suspectées par certains d'être des paresseuses, les pauvres vivant avec le RSA d'être des fraudeurs aux allocations, les jeunes de banlieue tous des trafiquants, les élèves qui décrochent des délinquants en puissance, de même les personnes étrangères feraient, à leurs yeux, peser des menaces économiques, physiques et culturelles à nos sociétés et remettraient en cause notre identité nationale.

Les peurs des « classes pauvres » alimentent la méfiance et le rejet de l'autre et en premier la personne étrangère, migrante, figure par excellence de l'indésirable, du bouc émissaire, du malaise social. C'est ainsi qu'aux yeux d'une opinion publique fragilisée, celles et ceux qui sont emprisonnés en centre de rétention sont vraisemblablement coupables, que l'assignation à résidence rend suspect, que l'impossibilité d'être hébergé rend rebutant et peut-être dangereux. Et c'est vrai que réduire l'accès aux droits pousse à la fraude, que la vie dans la rue déshumanise, que l'interdiction d'exister et de travailler conduit au développement des trafics et à l'économie parallèle.

Mais ceci n'est que le résultat de politiques qui, sans nier l'existence des droits fondamentaux, en réduisent d'année en année l'accès et contribuent à fabriquer cette figure de l'indésirable.

Les personnes étrangères, pauvres, au chômage, jeunes, exclues ont le droit à n'être pas traités en ennemis. Les chasser, les maltraiter, leur refuser l'hospitalité, c'est se condamner à les rendre hostiles, aigries, excédées. La violence n'est pas loin et avec elle le délitement du lien social.

Les politiques de violences instituées menées contre les personnes migrantes ne sont pas seulement déshumanisantes, elles sont stupides, à courte vue, électoralistes et malsaines. Elles aggravent le sort de celles et ceux qu'elles visent, alimentent l'hostilité des populations à leur encontre et abiment les principes élémentaires du vivre ensemble.

Ce sont ces politiques qui sont indésirables et non les personnes qu'elles concernent.

L'enjeu du choix de société :

Dans ce contexte, les citoyennes et les citoyens sont face à des choix politiques et éthiques :

- Se soumettre (par intérêt ou par résignation) à ces évolutions considérées comme inéluctables et choisir de se protéger par des politiques sécuritaires de contrôle, de répression, d'exclusion, de déshumanisation des « indésirables ».
- Refuser, résister contre ces régressions et ces fracturations et choisir de promouvoir des politiques fondées sur le respect de la dignité et des droits de toutes et tous, capables de construire de nouveaux systèmes de relations aux niveaux économique, social, culturel aux plans national et international.

Parce que les positions - des politiques comme des individus - à l'égard des personnes migrantes et des questions migratoires en général sont des révélateurs de ces choix, il nous semble pertinent qu'à l'occasion de ses 80 ans, La Cimade, à partir de son expérience et son histoire, soulève ces questions de choix de société en croisant les orientations et les conséquences des politiques migratoires avec celles des politiques publiques concernant les libertés publiques, les exclusions (sociales, territoriales..), les relations internationales..

L'objectif serait de se saisir de ces questions, de les argumenter solidement, pour faire progresser la prise de conscience que les politiques répressives et déshumanisantes menées contre les personnes migrantes n'aggravent pas seulement le sort de celles et ceux qu'elles visent, mais s'inscrivent dans des systèmes attentatoires aux droits et aux libertés de toutes et tous. Ce sont ces politiques qui sont indésirables et non les personnes qu'elles visent.

En conséquence, la résistance contre ces politiques indésirables doit se fonder sur des principes fondamentaux d'humanité et viser à la construction d'un droit fondé sur des principes d'hospitalité, de solidarité qui constituent une juste réponse à ces entreprises de destruction sociale, et à ces tendances de repli nationalistes et populistes qui menacent la cohésion européenne.

Au plan national, en partant des droits fondamentaux existants, et dans la dynamique de la célébration des 70 ans de la Déclaration des droits de l'Homme de 1948, il faut valoriser ce qui nous est commun sans nier ce qui nous différencie, faire disparaître tout ce qui est condition de vie inhumaine (personnes à la rue) et donner sa plénitude au principe de l'accueil inconditionnel.

Mais c'est aussi au plan international que devrait être défini un droit à l'hospitalité. Par exemple, il est indispensable que la France et l'Europe ratifient la convention de 1990 sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. Les obligations des Etats et des entreprises doivent être définies en matière de solidarité et d'accueil que l'Europe n'a pas réussi à faire.

Nos actions à l'occasion des 80 ans de La Cimade doivent porter sur :

- La démonstration que des politiques répressives et attentatoires aux droits sont destructrices du lien social, dangereuses, inhumaines, contraires aux valeurs républicaines et à ce titre, indésirables.
- La participation à l'édification d'un droit à l'hospitalité comme principe juridique fondamental, en droit interne comme en droit international, afin de servir d'outil de cohésion sociale et de régulation des mobilités humaines.

Les publics visés et activités pressenties :

Publics	Modes / évènements
Interne / proches	·Session 2019 ·2 Colloques : 1 sur « passé / présent » et 1 sur les migrations du 21 ^e siècle ·Clôture
Public du seuil	·Partenariat radio (Radio France et radios associatives, à confirmer) ·Actions de rue médiatisées ·Migrant'scène 2019 ·Mobilisation d'artistes
Jeunes	·Parcours dans le cadre scolaire ·Réseaux sociaux

Proposition de calendrier 2019 – 2020

- ✓ Lancement interne : Session octobre 2019, autour de l'engagement
- ✓ Lancement externe Migrant Scène 2019 (novembre-décembre) avec une action de rue nationale
- ✓ Colloques et partenariat radio au premier semestre 2020
- ✓ Des actions dans les régions au printemps 2020
- ✓ Clôture des 80 ans en mai/juin 2020

Actions de communication et éditoriale :

- ✓ Production d'un visuel avec un slogan, des affiches et des outils de communication impactants et pérennes
- ✓ Actualisation de la publication sur l'histoire de La Cimade, et si possible un autre projet éditorial en fonction du public ciblé